



Frais de transport en cas de divorce

Par **helene93**, le **31/07/2014** à **16:54**

Bonjour, mon ex femme est partie vivre a 2 heures en train de notre ancien domicile, depuis peu elle souhaite faire le trajet en train car elle s'est marié avec un agent de la sncf qui a la gratuité des transport hors elle me fait du chantage, elle refuse de les déposer a mon domicile , elle me les dépose à mi parcours(gare du nord) si je refuse elle refuse de me donner la carte de gratuité des enfants. qu'elle est la loi sur les frais de transport car c'est elle qui est partie pas moi jusqu'à présent on faisait un aller ou un retour chacun mais elle change la donne que puis je faire?Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **01/08/2014** à **07:58**

Bonjour, divorcés ? Voir coment les DVH ont été stipulés sur le jugement de divorce ? Sinon, si c'est elle qui en a la garde et vous des DVH, elle doit vous présenter les enfants; donc les amener jusqu'à votre domicile... Mais à confirmer !